

Objet de l'enquête : Modification de droit de voirie
n° 2 de Plan local d'urbanisme de la Commune
de Ventron (Vosges)

Arrêté d'ouverture d'enquête : N° 01/2020 du 14.02.2020

- arrêté du maire de Ventron
 arrêté du préfet.

Commissaire(s)-enquêteur(s) ou commission d'enquête :

Prénom, Nom CHASSARD Dominique fonction : Commissaire En poste

Durée de l'enquête : 32 jours, ouverte du 13 Jan 2020 au

14 Avril 2020
Siège de l'enquête : Mairie de Ventron

Autres lieux de consultation du dossier :

DAS

Registre d'enquête comportant : 26 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur/président de la commission d'enquête destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire-enquêteur/président de la commission d'enquête à la mairie siège de l'enquête

Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur/de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans la mairie où s'est déroulée l'enquête, à la Préfecture des Ardennes ou dans les directions départementales concernées.

Réception du public par le commissaire-enquêteur/ la commission d'enquête

Enquête Suspendue Covid. 19

Une réunion publique a été n'a pas été organisée par le commissaire

Cocher ou rayer les mentions nécessaires.